

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 5 mai 2004 portant désignation des membres
des Commissions des outils d'évaluation modifié par
l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du
14 juillet 2005**

A.Gt 10-07-2009

M.B. 29-10-2009

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 19, 29, 38, 52 et 62, § 3, modifié en dernier lieu par le décret du 12 décembre 2008;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 juin 1999 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Commissions des outils d'évaluation de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et à la diffusion des outils d'évaluation, modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2003;

Vu les propositions du Conseil général de l'enseignement fondamental, du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire, des inspecteurs généraux et de l'Administrateur général;

Sur la proposition du Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire,
Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 mai 2004 portant désignation des membres des Commissions des outils d'évaluation, sont apportées les modifications suivantes :

1° Au 1°, 4^e alinéa, les termes « M. Jean-François Kerkhofs » sont remplacés par les termes « Mme Joëlle Trussart »;

2° Au 1°, 5^e alinéa, les termes « M. Christian Delory » sont remplacés par les termes « Mme Geneviève Vandecasteele »;

3° Au 1°, 8^e alinéa, les termes « M. Etienne Van Der Cruysen » sont remplacés par les termes « Mme Cathy Cheval »;

4° Au 2°, 5^e alinéa, les termes « Mme Maryse Hupez-Descamps » sont remplacés par les termes « Mme Maryse Descamps »;

5° Au 3°, 1^{er} alinéa, les termes « M. Jacques Paquay » sont remplacés par les termes « Mme Anne Gauthier »;

6° Au 3°, 2^e alinéa, les termes « M. André Charlier » sont remplacés par les termes « M. Eric Lejeune »;

7° Au 4°, 1^{er} alinéa, les termes « Mme Fabienne Winckel » sont remplacés par les termes « Mme Michèle Barcella ».

Article 2. - A l'article 2 sont apportées les modifications suivantes :

1° Au 1°, 2^e alinéa, les termes « M. Michel Liemans » sont remplacés par les termes « Mme Claude Marion »;

2° Au 1°, 3^e alinéa, les termes « M. Alain De Leener » sont remplacés par les termes « M. Francis Cambron »;



3° Au 1°, 4^e alinéa, les termes « M. Jean-Pierre Lamblot » sont remplacés par les termes « M. Franck Livin »;

4° Au 1°, 5^e alinéa, les termes « Mme Maryse Hupez-Descamps » sont remplacés par les termes « Mme Maryse Descamps »;

5° Au 1°, 6^e alinéa, les termes « M. Jean-Guy Noël » sont remplacés par les termes « M. Philippe Englebert »;

6° Au 3°, au 1^{er} alinéa, les termes « Mme Fabienne Winckel » sont remplacés par les termes « M. Yves Vandebossche ».

Article 3. - A l'article 3 sont apportées les modifications suivantes :

1° Au 1°, 2^e alinéa, les termes « M. Didier Leturcq » sont remplacés par les termes « M. Gilbert Delville »;

2° Au 1°, 5^e alinéa, les termes « Mme Maryse Hupez-Descamps » sont remplacés par les termes « Mme Maryse Descamps »;

3° Au 1°, 6^e alinéa, les termes « M. Jean-Guy Noël » sont remplacés par les termes « M. Philippe Englebert »;

4° Au 1°, 8^e alinéa, les termes « Mme Anne Jannes » sont remplacés par les termes « M. Bernard Denègre »;

5° Au 2°, 1^{er} alinéa, les termes « M. Emile Cambier » sont remplacés par les termes « M. Alex Zoccali ».

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur dès son approbation.

Article 5. - Le Ministre qui a l'Enseignement fondamental et l'Enseignement secondaire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 10 juillet 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire,

Ch. DUPONT